



fenêtres sur cours pas de calais

Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat de la profession

SNUipp Pas de Calais
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras
tél/fax : 03 21 51 72 26



Date de dépôt : 12/1/2015

BONNE
ANNÉE
2015
À TOUS !

[Sommaire]

page 1

▶ Edito

page 2

▶ CAPD

page 3

▶ Notation

page 4

▶ Rythmes

page 5

▶ Elections

page 6

▶ APC

page 7

▶ SEGPA / 6ème inclusive

page 8

▶ Animations pédagogiques

Encart : adhésions / RIS

[Edito]

Tout d'abord le SNUipp-FSU 62 remercie tous les enseignants qui ont participé aux élections professionnelles même si le taux d'abstention a, une nouvelle fois, dépassé les 50 % et reste le grand gagnant de ces élections.

La complexité du scrutin électronique, les attaques contre le syndicalisme et le contexte social difficile y ont leur part de responsabilité et nous avons dénoncé les conditions de vote qui ont fait chuter la participation de près de 15 points depuis 2008. Cependant, le **SNUipp-FSU**, reste le 1er syndicat des professeurs des écoles, au niveau national.

Le **SNUipp-FSU 62** remercie tous les personnels qui nous ont renouvelé leur confiance et nous permettent de maintenir nos deux sièges en CAPD : c'est grâce à vous !

Le travail de vos délégués ne s'achève pas avec les élections.

Bien au contraire : il se poursuit et s'amplifie !

Le SNUipp-FSU, syndicat de lutte qui porte haut et fort vos revendications et qui est attaché au paritarisme poursuivra son travail pour la transparence et l'équité. Nous continuerons à rassembler et à œuvrer pour défendre les droits des personnels, pour réclamer l'amélioration des conditions de travail. Nous continuerons à débattre avec la profession pour un vrai projet d'une école de qualité, égalitaire et émancipatrice. Nous poursuivrons la lutte contre les régressions sociales.

C'est dans cet esprit et, fidèle à ses valeurs, que le SNUipp-FSU 62 démarre cette nouvelle année.

Le SNUipp-FSU 62, toujours à vos côtés, vous souhaite une bonne année 2015.

ENSEMBLE, SOYONS PLUS FORTS !

Renforcez le SNUipp-FSU 62, syndiquez-vous !

Dominique Dauchot
Secrétaire Départementale



POUR MON MÉTIER,
POUR MOI
POUR L'ÉCOLE

Compte rendu CAPD

Des promus, des promouvables non promus et des promotions retirées :

Chaque année, pour chaque CAPD concernant l'avancement des instituteurs et PE, on pourrait tirer ce même bilan.

Pour être promu, il fallait d'abord être promuable. Le barème seul ne permet pas une promotion.

Vous pouvez très bien être promuable dans l'année, avoir le bon barème et ne pas être promu : à barème égal, l'ancienneté de service (AGS) est discriminante puis l'âge au jour près. Ce qui fait que cette année encore, certains collègues avaient le même barème et la même AGS mais parce qu'ils sont nés après, n'ont pas eu leur promotion. C'est totalement injuste !

Le SNUipp-FSU réclame un avancement plus rapide pour tous et une augmentation de salaire.

Extrait de la déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 11 décembre 2014 :

"Enfin, nous l'avons déjà dit l'an dernier, l'avancement des instituteurs et professeurs des écoles constitue une bien maigre consolation face au gel du point d'indice, à l'augmentation de la cotisation retraite, et, plus généralement, face à la baisse de notre pouvoir d'achat depuis quelques années. Le SNUipp-FSU continue de réclamer une augmentation du point d'indice pour les personnels et rappelle son exigence d'un seul rythme d'avancement pour tous, le plus rapide, au sein d'une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783, soit l'échelon le plus élevé de l'actuelle hors classe. Le SNUipp-FSU a aussi interpellé la ministre sur l'ISAE. Celle-ci s'est d'ailleurs engagée, lors de la présentation des chantiers métiers, le 13 novembre,« à ouvrir une discussion dans les mois qui viennent sur le montant de l'ISAE afin de le rapprocher de l'ISOE »du 2nd degré. Le SNUipp-FSU attend maintenant que la parole passe aux actes. Un calendrier précis et une programmation sont indispensables pour atteindre la parité ISAE-ISOE d'ici la fin du quinquennat"

L'IA peut ne pas accorder de promotions à des collègues pourtant promouvables. Lors de cette CAPD, 5 promotions ont été retirées. Une collègue s'est même vu retirer du tableau des promotions pour un maintien de note à 17,5 !!! On se demande en quoi une sanction financière peut aider les collègues à progresser.

En parallèle, il a été rappelé que les rapports d'inspections arrivaient toujours en retard et que les collègues doivent quelquefois attendre plus d'un an pour le recevoir. Consultez le tableau des barèmes du dernier promu dans chaque échelon dans le document ci-dessous.

Echelon Instits	Nombre de promus sur nombre de promouvables	Barème du dernier promu	Indice		
11 ^{ème} Choix	0 promu sur 2 promouvables	/	515		
11 ^{ème} Mi-Choix	2 promus sur 2 promouvables	58,503			
Echelon PE	Nombre de promus sur nombre de promouvables	Barème du dernier promu	AGS	Jusqu'aux personnels nés le	Indice
5 ^{ème} Grand Choix	19 promus sur 66 promouvables	27	3 ans	09/02/1988	439
6 ^{ème} Grand Choix	96 promus sur 319 promouvables	34	6 ans	22/09/1986	467
6 ^{ème} Choix	181 promus sur 254 promouvables	31,917	6 ans 11 mois	13/09/1985	495
7 ^{ème} Grand Choix	110 promus sur 369 promouvables	39	9 ans	03/05/1980	
7 ^{ème} Choix	180 promus sur 253 promouvables	37	11 ans	24/08/1981	531
8 ^{ème} Grand Choix	150 promus sur 501 promouvables	44	12 ans	06/08/1976	
8 ^{ème} Choix	249 promus sur 349 promouvables	43	13 ans	13/07/1973	567
9 ^{ème} Grand Choix	125 promus sur 419 promouvables	52	14 ans	28/02/1977	
9 ^{ème} Choix	184 promus sur 258 promouvables	51,381	16 ans 4 mois 17 jours	24/08/1973	612
10 ^{ème} Grand Choix	119 promus sur 398 promouvables	66,189	28 ans 2 mois 8 jours	14/06/1964	
10 ^{ème} Choix	197 promus sur 276 promouvables	58	21 ans	27/04/1970	658
11 ^{ème} Grand Choix	59 promus sur 199 promouvables	72,903	32 ans 10 mois 25 jours	08/04/1961	
11 ^{ème} Choix	79 promus sur 111 promouvables	68,961	29 ans 11 mois 16 jours	27/07/1962	

Les enseignants aussi sont notés : à quand l'évaluation bienveillante ?

L'idée principale à la base du débat public actuel est que l'évaluation doit être principalement au service des apprentissages et permettre aux élèves de progresser. Dans ce contexte, il peut alors paraître surprenant, voire même paradoxal, que l'évaluation des enseignants échappe aux préoccupations des décideurs et ne fasse pas l'objet d'un débat comparable.



Avec une bonne note je progresse plus vite...

Dans l'absolu, ça pourrait être vrai. Dans la réalité ce n'est pas totalement comme ça que ça se passe. Dommage pour ceux qui y croyaient ! La bonne note permet le passage rapide d'échelon en début de carrière mais l'ancienneté de service comble la différence de note et freine le changement d'échelon dans les échelons supérieurs. Jusqu'au 8ème échelon, la durée nécessaire pour passer au grand choix et à l'ancienneté reste peu importante (de 6 mois à 1 an) et l'écart de points d'indice va de 13 à 36 points. À partir du 8 échelon, les écarts se creusent dans la durée : de 2 ans à 2 ans et demi et pour les points d'indice : 36 à 46 points. Il est donc plus intéressant de changer rapidement d'échelon dans les échelons supérieurs.

Exemple de la situation de deux collègues qui sont promouvables au 10ème échelon. L'un a une note de 17,500 et sera promu à l'ancienneté dans 2 ans. L'autre a 13,500 et est promu au grand choix du fait de l'AGS.

Avec une « mauvaise » note, je progresse moins vite...

Oui et non. La « mauvaise » note dans le barème des promotions n'est pas une bonne chose mais sur la totalité des changements d'échelon il est difficile de dire ce qui sera gagné ou perdu. Une chose est sûre : l'écart entre un enseignant qui change d'échelon toujours au grand choix et un autre à l'ancienneté s'élève à près de 14 000 € mais ça, ça n'existe pas !

A quoi cela sert-il d'avoir une bonne note ?

Les promotions sont une réponse à la reconnaissance de la valeur professionnelle. Cependant, ce système est injuste et inéquitable. Il ne peut pas se justifier sous couvert d'enseignants qui n'exerceraient pas leur travail de façon satisfaisante.

La question de l'évolution de rémunération doit se baser sur un dispositif juste en changeant d'échelon automatiquement au rythme le plus rapide.

La reconnaissance professionnelle doit se faire par une évolution de carrière. Mais qu'en est-il ? Quelles sont les possibilités d'évolution ? IEN, Conseil pédagogique ? Maître formateur ? Et quoi d'autre ?

Comment évoluer sur un même poste sans formation continue ? Comment s'engager dans le CAPASH sans possibilité de départ en stage ?

Pour qu'une inspection soit réellement formatrice, il faut la dissocier de l'avancement.

Existe-t-il un système plus juste ?

Un seul système est juste : tous changer d'échelon à la même vitesse, au rythme le plus rapide. C'est déjà le cas pour une partie des personnels : IEN, chefs d'établissement, P.E. hors classe...

Le SNUipp-FSU revendique également l'accès de tous au dernier échelon de la hors classe.

D'autres questions sont bien sûr liées à celle de la notation, notamment celle relative aux modalités d'évaluation individuelles des enseignants qui consomment beaucoup du temps de travail aux inspecteurs et qui pourraient être remplacées par des évaluations d'équipes, avec sans doute une efficacité et une efficacité renforcée pour le système éducatif.

Rattrapage salarial pour les Recteurs : Et celui des PE ?

La Ministre de l'Education Nationale a gratifié les recteurs de bien belles étrennes : au moins 10 420 € par an !

Un arrêté publié le 23 décembre au Journal officiel revalorise leur « indemnité de responsabilité » de 15 200 euros (fixé en 2010) à 25 620 euros. Soit 68 % d'augmentation ! Autre conséquence, la part variable de la prime sera donc aussi potentiellement augmentée, celle-ci étant basée sur un pourcentage de la part fixe – jusqu'à 45 % – « en fonction de la manière de servir et des objectifs atteints ».

Et pour nous, la revalorisation, c'est pour quand ?

[RYTHMES SCOLAIRES] : où en est-on?



Le SNUipp avec la FSU a participé au dernier comité de suivi des rythmes le 21 novembre dernier.

Voici la déclaration que nous avons lue en début de séance.

Aucun bilan quantitatif sérieux ne nous a été présenté si ce n'est quelques paroles du type « les apprentissages sont mieux répartis », « les enseignants sont satisfaits »

Les seules réponses positives que le SNUipp-FSU 62 ait reçu d'enseignants concernant les rythmes est qu'une matinée de 3h30 était plus bénéfique aux apprentissages (parce que plus longue) et que finir plus tôt la classe l'après-midi était appréciable alors que les conditions de travail sont difficiles.

Déclaration liminaire FSU au comité de suivi du 21 novembre 2014

Voici plus d'un an et demi que les comités de suivi des rythmes ont été installés.

Même si nous avons pu obtenir un bilan quantitatif de la mise en place de la réforme des rythmes dans le département, nous nous étonnons qu'aucun bilan qualitatif ne nous ait été présenté. Peut-être cela sera-t-il présenté lors de ce comité de suivi ?

La FSU continue à formuler de nombreuses interrogations et craintes au sujet de la mise en place de la réforme des rythmes versions Peillon-Hamon.

En effet, concernant les élèves, aucune étude sérieuse sur la fatigue des élèves, sur la répartition des apprentissages, sur les pseudo-progrès que pourrait apporter cette réforme n'ont été démontrés. D'autant que les spécialistes s'entendent pour dire que les rythmes scolaires n'existent pas en tant que tel et qu'il faut prendre en compte la globalité du temps de l'enfant. Or on a pu constater à maintes reprises que la journée de l'enfant n'était pas allégée.

Il semble d'ailleurs que la réforme des rythmes scolaires soit davantage la réforme du périscolaire.

Concernant les enseignants, la mise en place de la réforme a aggravé leurs conditions de travail en complexifiant leur temps de service (avec plus d'une centaine d'organisations différentes), en multipliant les contraintes d'organisation (locaux, matériel, temps d'articulation avec le périscolaire...), en allongeant souvent l'amplitude journalière et/ou hebdomadaire du travail, en augmentant le nombre de trajets sans compensation financière... en dégradant parfois les relations avec les parents ou la mairie.

Enfin, cette réforme creuse les inégalités entre les territoires et profite aux écoles privées, dont seulement 4,3 % ont mis en place la réforme des rythmes, et qui, bien souvent, ont fait la publicité d'une organisation restée à 4 jours.

C'est pourquoi, le SNUipp avec la FSU continue de dénoncer cette réforme et de réclamer l'abrogation des décrets Peillon-Hamon.

Continuez à remplir l'enquête rythmes scolaires en ligne 62.snuipp.fr ! Déjà de nombreuses réponses, la parole de chaque enseignant compte ! Ne vous privez pas de votre droit d'expression !

Les rythmes : deux exemples extrêmes qui en disent long sur le lien étroit entre les rythmes scolaires et les municipalités

Rythmes à Billy-Montigny : la réforme montre ses limites !

> Le DASEN a choisi la proposition des enseignants, la 1ère proposition du maire n'entrant pas dans les décrets et la 2ème est arrivée hors délai.

> en septembre, le maire refuse d'ouvrir l'école le mercredi

> le préfet intervient et fait ouvrir l'école le mercredi

> le maire refuse de mettre les ATSEM aux heures d'accueil et refuse aussi que les enseignants prennent leur repas dans l'école. De plus, les structures sportives et culturelles ne sont plus accessibles comme elles l'étaient auparavant

Et ce sont les enseignants qui voient leurs conditions de travail dégradées

Rythmes à Arras : réforme du périscolaire

> des « managers de proximité » et les « référents école » qui sont mis en place pour gérer le périscolaire

> des activités périscolaires dont les intitulés sont parfois « évocateurs » : « sciences » « chinois »...

> un financement « musclé »

On nous dit que les enseignants sur Arras sont satisfaits.

Alors, réellement :

> conditions de travail améliorées pour les enseignants ?

> plus de réussite scolaire pour les élèves ?

Le SNUipp-FSU 62 s'interroge : où va l'éducation nationale ? Ce ne sont pas les maires qui doivent décider du pédagogique et de nos horaires ! Pas de municipalisation de l'école !

Qu'on nous prouve que la réforme des « rythmes scolaires » est bénéfique aux apprentissages des élèves ! C'est loin d'être le cas !

Elections professionnelles 2014, les résultats

Du 27 novembre au 4 décembre se sont déroulées les élections professionnelles.

Avec 44,28%, le SNUipp-FSU est toujours largement premier au niveau national et dans de nombreux départements. Les enseignants des écoles ont à nouveau renouvelé leur confiance au SNUipp-FSU aux élections professionnelles, pour le premier degré. Avec près de 66 000 voix, le SNUipp-FSU reste majoritaire.

Voici les résultats de la CAPD du Pas de Calais:

Liste	Voix 2011	Voix 2014	% 2014	Sièges 2011	Sièges 2014
SNUipp-FSU	877	821	20,78 %	2	2
CGT	/	32	0,81 %	/	0
FO	295	353	8,94 %	1	1
SE	2268	2254	57,05 %	7	7
SGEN	248	128	3,24 %	0	0
SNE	102	295	7,47 %	0	0
SUD	91	68	1,72 %	0	0

Vous étiez 8334 électeurs(rices), vous avez été 4040 à vous exprimer (dont 89 blancs) en 2014 soit un taux de participation de 48, 48 %. Le taux d'abstention reste élevé (près de 52 % en 2014, 55 % en 2011)

Grâce à votre participation et à vos votes, le SNUipp-FSU 62 conserve ses 2 sièges en CAPD et pourra poursuivre le travail déjà engagé : mouvement, promos, temps partiel...

Vos élu(e)s continueront à défendre vos droits à chaque CAPD

Titulaires :



Dominique Dauchot



Bernard Favril

Suppléants :



Alexandra Régniez-Dehouck



Jérôme Pannier

Calendrier des CAPD :

> **22 janvier** : CAPD règles du mouvement, liste aptitude direction écoles, études des barèmes pour les permutations informatisés et des majorations de barème pour les changements de département

> **20 février** : CAPD pour départs en stage de psychologues scolaires et directeurs spécialisés

> **19 mars** : CAPD pour congés de formation professionnelle, disponibilités, stages CAPA-SH, postes adaptés

> **22 mai** : CAPD mouvement départemental, ineat-exeat, passage à la Hors-classe, accès au corps des PE, baisses de note

> **30 juin** : Groupe de travail Ajustements du mouvement

> **28 août** : CAPD dernières affectations mouvement départemental



Laurence Pontzele

Élue en CAPN

APC : temps contesté

Genèse des « activités pédagogiques complémentaires » (APC)

Depuis la « réforme » Darcos, les élèves bénéficient de 24 heures de classes, et éventuellement, pour ceux qui en auraient besoin et dont les parents l'acceptent, de plusieurs heures (60 maximum) annualisées d'« aide personnalisée » (AP). **Sous couvert d'instaurer une aide aux élèves en difficulté, la « réforme » avait diminué le temps de classe de l'ensemble des élèves et fait disparaître un tiers des postes de RASED.**

C'est à l'occasion de la réforme des rythmes scolaires que sont apparues les APC (circulaire 2013-017 du 06/02/2013 § 5). Les 24 heures de classe dues à tous les élèves ont été maintenues, mais les 60 heures d'AP ont été remplacées par 36 heures d'APC. **A y regarder de plus près, ce sont les enseignant-e-s qui doivent précisément ces heures, les élèves, quant à eux « peuvent [...] bénéficier chaque semaine d'activités pédagogiques complémentaires » sans qu'à aucun moment la durée ne soit précisée.**

Comme pour l'AP, ces temps ne sont pas obligatoires et nécessitent l'accord des parents. Le contenu est différent : ces activités peuvent être « une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ; une aide au travail personnel ; la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le PEDT. »

On peut déjà tirer quelques enseignements des termes employés. **Pour le SNUipp-FSU, il n'y a pas de hiérarchie entre les champs disciplinaires, ni entre les différents types d'activités** qui ont toutes leurs raisons d'être en classe même si leur alternance est nécessaire. Il n'y a donc ni « activités principales », ni « activités complémentaires »... De même, **pour les trois axes autour desquels doivent être organisées les APC, on se demande bien ce qui justifierait qu'ils ne fassent pas partie**

de l'enseignement obligatoire !

Ni sur le temps scolaire, ni en dehors...

Il y a bien une sorte de retournement de tendance dans l'approche des difficultés scolaires étroitement corrélées aux difficultés sociales. Depuis les années 1980, la prise en compte de ces difficultés est allée dans deux directions.

L'une, géographique, a été la **création des zones d'éducation prioritaire (ZEP)** dont la philosophie était « donner plus à ceux qui ont moins ».

La deuxième direction a été la **création des RASED** en lieu et place des GAPP, donc de remettre au cœur de l'école, de la classe la question de la difficulté scolaire. Depuis le milieu des années 1990, la massification, la démocratisation scolaire marque le pas à tel point que les évaluations internationales (avec toutes les réserves d'usage) montrent que l'école française est l'une des plus inégalitaires. La période n'étant pas à distribuer davantage de moyens, le politique a alors cherché d'autres solutions, il a découvert **l'externalisation**. Toujours en suivant les mêmes directions : **remplacer l'aide spécialisée sur le temps scolaire par l'aide personnalisée en dehors et pour l'« acculturation », la sortir de l'école à travers les activités périscolaires.** Celles-ci sont d'ailleurs en partie prises en charge depuis cette année par le budget de l'éducation nationale !

L'APC, ni sur le temps scolaire, ni en dehors, prend la forme de remédiation pour certains élèves ou d'ouverture culturelle pour les autres. Elle repose essentiellement sur les adjoints en charge de classe : les directeurs, les PEMF, les maîtres de RASED ne l'assurent pas ou en sont partiellement dispensés et aucun d'entre eux ne revendique de les assurer. Une école d'application en ZEP ne met pas en place les APC alors que la difficulté scolaire ou l'éloignement culturel pourraient, si elle avait fait la preuve de son efficacité, le justifier.

La réussite, c'est le même temps pour tous

Amener tous les élèves à la maîtrise des savoirs et des nouvelles compétences à construire et à développer est un vrai défi. Dans un monde en rapide évolution, l'école doit aider tous les élèves à apprendre, à penser le monde et le dire, à exercer leur esprit critique, à s'ouvrir au monde, à organiser et donner du sens aux savoirs accessibles partout et en tous lieux, en privilégiant la transversalité. L'éducation de tous, tous ensemble s'inscrit dans un champ de valeurs avec des repères, permettant ainsi aux élèves de développer leurs capacités de réfléchir, d'agir, de se déterminer sur des choix de société notamment en direction des aspects environnementaux ou éthiques, s'émanciper des déterminismes sociaux (liés au genre, à l'origine...).

Pourquoi une consigne

Tout d'abord interrogeons-nous sur « qui défend les APC » ? Sachant que ne pas s'opposer ou ne pas oser s'opposer ne veut pas dire adhérer. Cette exercice au caractère indéterminé, flou et peu porteur de sens est pourtant imposé à la majorité de nos collègues.

Certains avanceront qu'elles constituent un moment privilégié de travail en petits groupes qui donnent satisfaction aussi bien aux maîtres et maîtresses qu'aux élèves et c'est certainement vrai. Mais la réalité est que ces moments privilégiés de travail en petit groupe devraient pouvoir se faire pendant la classe.

Le SNUipp a lancé une consigne pour utiliser librement les heures d'APC comme le reste des 108h.

[SEGPA – 6ème inclusive]



Depuis la rentrée de septembre, des 6èmes inclusives ont été créées à Boulogne (collège Langevin, préfigurateur REP +) et à Arras (collège Péguy, classé RRS).

A la demande du SNUipp-FSU, un premier bilan a été fait le 9 décembre dernier, lors d'un groupe de travail organisé à l'Inspection Académique. Ce bilan a montré plusieurs difficultés rencontrées, notamment un manque de temps pour organiser et analyser les co-interventions entre PE et PLC et une surcharge de travail pour les enseignants.

Le prochain groupe de travail académique sur la 6^{ème} inclusive aurait lieu avant les prochaines vacances. Mais sans attendre ce nouveau bilan, l'administration a déjà affirmé que quelques établissements avaient manifesté « spontanément » leur désir d'entrer dans ce dispositif, sans pour autant les nommer. L'administration devrait d'ailleurs privilégier l'entrée d'établissements ne faisant pas partie de l'Education prioritaire à la rentrée 2015. Nous savons également que des établissements et des directeurs de SEGPA ont été sollicités. Actuellement, les moyens alloués au dispositif de 6^{ème} inclusive sont de 32 h (dont 21h PE). Ces moyens seront-ils pérennes ? A l'heure actuelle, nous l'ignorons... Notre enquête effectuée dans les SEGPA depuis

septembre a montré une grande inquiétude de collègues et directeurs de SEGPA quant à ce dispositif. Que vont devenir les SEGPA ? Quel sera le statut du professeur des écoles en co-intervention au collège ? Quel sera l'avenir de nos élèves en grande difficulté placés dans les classes ordinaires ?

Lors d'un groupe de travail le 16 décembre au Ministère, nous avons appris qu'une circulaire SEGPA serait envoyée mi-janvier pour un premier échange avec les organisations syndicales le 29 janvier.

L'Administration a également redessiné la carte de l'Education prioritaire.

Depuis la rentrée de 2014, trois collèges du Pas-de-Calais sont préfigurateurs du dispositif REP+ (collège Langevin-Wallon de Grenay, collège Vauban de Calais et collège Langevin de Boulogne). A la prochaine rentrée, plusieurs établissements entreront dans le nouveau dispositif REP+ (collège Langevin d'Avion, collège Vadez de Calais, collèges Jean Jaurès et Jean Zay de Lens, collège de la Morinie de St-Omer, collège Langevin de Sallaumines...). Dans ces établissements, les PE exerçant en SEGPA bénéficieront du doublement de l'indemnité REP dès la rentrée 2015. Ils bénéficieront également d'une pondération de 2 heures hebdomadaires de leur temps d'enseignement. Ces heures seront consacrées à la concertation entre enseignants, au suivi des élèves et aux rencontres avec les parents. Elles viendront renforcer les heures de coordination et de synthèse hebdomadaires tout en faisant partie du service des enseignants. Cependant, alors que les effectifs des classes ordinaires devraient être allégés, le SNUipp-FSU 62 regrette que la classification de ces établissements en REP+ n'ait aucun impact sur les effectifs des classes de SEGPA (on peut constater actuellement

en REP+ des classes de SEGPA de 17 élèves dans le département !).

D'autres collèges seront classés REP à la prochaine rentrée (collège Péguy d'Arras, collège Hugo d'Harnes, collège Macé d'Hénin-Beaumont, collèges Curie et Riaumont de Liévin, collège Wallon de Méricourt, collège Pasteur d'Oignies, collège Blum de Wingles...).

Les PE exerçant dans ces SEGPA bénéficieront d'une majoration de 50% de leur indemnité REP à la prochaine rentrée. Mais comme pour le dispositif REP+, ce classement REP n'aura, pour le moment, aucun impact sur les effectifs des classes de SEGPA...

Le 20 février, nous organisons un stage syndical académique spécial SEGPA

Ce sont toutes les raisons pour lesquelles le SNUipp-FSU 62 revendique plus que jamais le maintien de toutes les SEGPA comme structure avec 4 divisions de 15 élèves maximum (12 en éducation prioritaire), 4 professeurs des écoles spécialisés et un directeur titulaire du DDEEAS.

Le 20 février, nous organiserons un stage syndical académique spécial SEGPA pour vous informer des discussions en cours à tous les niveaux et débattre avec vous afin de construire ensemble des revendications et peser sur les décisions.

Nous vous invitons à nous informer de vos conditions de travail sur le terrain et de toute situation qui poserait problème pour les structures de SEGPA afin de pouvoir intervenir à tous les niveaux.

Horaires des animations pédagogiques... le SNUipp-FSU 62 intervient !

Depuis la généralisation de la réforme des rythmes scolaires, chacun en convient : les calendriers des animations pédagogiques sont bien plus contraignants qu'auparavant.

Alerté en novembre d'un changement d'horaire, le SNUipp-FSU 62 est intervenu et a adressé le courrier aux IEN :

"Monsieur l'Inspecteur de l'éducation nationale,

Le SNUipp-FSU 62 a été alerté sur le changement d'horaire d'une animation pédagogique qui reporte celle-ci de 18h30 à 20h30. Nous attirons votre attention sur l'heure tardive de cette réunion qui allonge l'amplitude horaire de la journée de travail. De plus, les écoles de votre circonscription terminent entre 15h et 16h30 : ce qui oblige les enseignants soit à rester sur place, soit à faire un double trajet. Pour le SNUipp-FSU 62, ces animations pédagogiques tardives dégradent les conditions de travail des enseignants.

Par ailleurs, le SNUipp-FSU 62 rappelle qu'il n'y a pas d'animations pédagogiques obligatoires ou prioritaires. Les enseignants doivent pouvoir choisir les animations pédagogiques auxquelles ils veulent participer.

Il appartient aux IEN de répondre aux besoins de formation des enseignants.

De même, il est de la responsabilité des IEN et non aux intervenants ou conférenciers, de fixer les horaires des animations pédagogiques dans le respect des textes en vigueur.

C'est pourquoi, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur de l'éducation nationale, d'accepter toutes les demandes de changement pour une autre formation, sans restriction et de veiller, à l'avenir, à fixer des horaires d'animations pédagogiques moins tardifs préservant les conditions de travail des enseignants.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à nos demandes, veuillez croire, Monsieur l'Inspecteur de l'éducation nationale, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Une bonne résolution pour 2015 ?

Se syndiquer au SNUipp en ligne,

Se syndiquer au SNUipp, une vraie bonne idée !

En quelques clics, vous pouvez aussi adhérer au SNUipp avec paiement par carte bancaire totalement sécurisé, pour tous ceux qui le souhaitent, l'adhésion "classique" par chèque ou prélèvement reste évidemment possible.

62.snuipp.fr



**Toutes les infos, l'actualité, ...sur 62.snuipp.fr...
Facebook...SNUipp-FSU Pas-de-Calais...**

Fenêtres sur cours Pas-de-Calais journal du SNUipp-FSU bimestriel prix 0,5€. Directeur de la publication : Dominique Dauchot Rédaction : Alexandra Regniez Dehouck, Bernard Favril CPPAP 0415507249 - ISSN 1165 - 6417 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 62. Conformément à la loi du 08.01.78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 62 Maison des sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras

Des réunions d'information syndicale (RIS) proches de chez vous

Mercredi 28 janvier 2015

RIS **Calais** Maison des associations
Rue Haguenau
de 9h à 12h

Mercredi 28 janvier 2015

RIS **Marquion** Maison des sociétés
61 bis route nationale
de 9h à 12h

Mercredi 4 février 2015

RIS **Rouvroy**, Foyer Municipal
rue Rosenberg, de 9h à 12h

Modalités pour les réunions :

Courrier de participation à l'IEN au plus tard 48h avant. Voir modèle sur notre site

62.snuipp.fr

Vous avez le droit d'assister à 3 réunions par an dont 1 sur le temps de classe

Samedi 07 février 2015

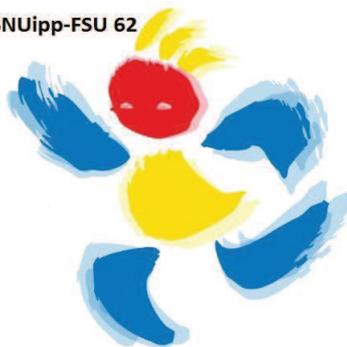
RIS **Annequin**
Salle J-Claude Lutrat (Mairie)
de 9h à 12h

Samedi 07 février 2015

RIS **Etaples**, salle de l'Abbé
Delattre, Bd de l'impératrice
de 9h à 12h

Le **SNUipp-FSU**
à votre écoute

SNUipp-FSU 62



proche de vous

Stage académique SEGPA

LIBERCOURT

20 février 2015 de 9h à 17 h

Salle de l'Emolière

Avenue du bois

Courrier à l'IA au plus tard le 19/01

Venez nombreux échanger !

Rencontrez-nous !

Pour vous informer et répondre à vos questions, et aussi sur le site **62.snuipp.fr**



Cet acte terroriste odieux qui frappe un organe de presse emblématique de la liberté journalistique et de l'impertinence sans tabou est évidemment lourd de symboles. Le SNUipp-FSU 62 s'associe à la peine et à la douleur qui touchent les familles des victimes et leurs proches et leur manifeste toute sa solidarité.

Après la stupeur et l'indignation, doit venir le temps de la réflexion, du rassemblement et de l'indispensable réaction collective. Le SNUipp et les personnels qu'il représente y prendront toute leur part, guidés par les valeurs du respect et de tolérance qui les portent, aux côtés de l'ensemble des acteurs du monde éducatif, de toutes celles et ceux qui souhaitent défendre la démocratie et continuer à construire une société plus juste et plus humaine.

